

Compte rendu de séance Séance du 13 septembre 2021

Le 13 septembre 2021 à 20 heures 30 minutes, le Conseil municipal de la Commune de Crosnières, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de DENIS Jean-Yves, Maire.

Présents : M. DENIS Jean-Yves, Maire, Mmes : AUBERT Brigitte, BENOIST Marie, BLOT Catherine, GAUTIER Laurence, MM : BODIN Christophe, FORGEARD Cédric, LARUE Olivier, RICOT Thierry, SEMENSATIS Eric

Excusés : Mmes : HOUDEMOND Lolita, HUYGHUES DESPOINTES Charlotte, PAPONNEAU Laure, MM : DAILLIERES Stéphane, GRUDE Pierre-Alexandre

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 10

Date de la convocation : 07/09/2021

Date d'affichage : 07/09/2021

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture du MANS

A été nommé secrétaire : M. SEMENSATIS Eric

Objets des délibérations

Décisions prises dans le cadre des délégations au maire - 2021-55

Finances communales - 2021-56

Sanitaires publics Fonds régional de développement des communes - 2021-57

Mairie Fonds régional de soutien à l'investissement communal - 2021-58

ASSAINISSEMENT Décision Modificative 2021-01 - 2021-59

Urbanisme Permis de démolition partielle au 26 rue Nationale - 2021-60

Urbanisme PLUIH modification 1 - 2021-61

CCPF Convention de mise à disposition pour le Pass éducatif - 2021-62

CCPF Création et composition de la CLECT - 2021-63

Décisions prises dans le cadre des délégations au maire

réf : 2021-55

| NUMERO | NATURE | TIERS | OBJET | MONTANT |
|---------|--------|-----------|--|----------|
| 2021-35 | DIA | - | Parcelles AB280 et AB281 situées 1 rue de la Promenade | - |
| 2021-36 | DIA | - | Parcelle AB18 située 5 rue de la Promenade | - |
| 2021-37 | DIA | - | Parcelle ZD90 située 4 rue de la Pâturière | - |
| 2021-38 | DIA | - | Parcelle AB90 située 11 rue Nationale | - |
| 2021-39 | DIA | - | Parcelle AB323 située lotissement de l'Arthénuère | - |
| 2021-40 | DIA | - | Parcelle AB30 située 8 rue de la Promenade | - |
| 2021-41 | Devis | IMTS | Mairie travaux d'électricité à l'étage | 1 859 € |
| 2021-42 | Devis | LA FLECHE | Festiloir Location 500 chaises | 474 € |
| 2021-43 | Devis | AISP | 26 rue Nationale Elagage + Tronçonnage | 1 369 € |
| 2021-44 | Devis | POLLENIZ | Matériel lutte ragondins 3 cages | 150 € |
| 2021-45 | Devis | AISP | Ecole Entretien rambardes, portail et préau | 1 917 € |
| 2021-46 | Devis | POLLENIZ | Adhésion 2021 | 186 € |
| 2021-47 | Devis | INGERIF | Prolongement de l'assainissement | 600 € HT |
| 2021-48 | Devis | SYMBIOSE | Fauchage et débroussaillage lotissement Arthénuère | 756 € |

Le Maire informe le Conseil municipal des décisions prises dans le cadre de ses délégations.

Le Conseil municipal prend acte.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

Finances communales

réf : 2021-56

Le Premier adjoint a effectué des dépenses pour le compte de la Mairie.

Le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir rembourser au Premier adjoint les frais liés à la journée citoyenne pour un montant de 37,42 € et au fonctionnement du service technique pour un montant de 62,60 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à la majorité atteinte, de rembourser le Premier adjoint des dépenses précisées ci-dessus pour un montant de 100,02 €.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

Sanitaires publics Fonds régional de développement des communes

réf : 2021-57

Vu le projet de rénovation des sanitaires publics place des Tilleuls,

Le Maire propose au Conseil municipal de déposer une demande de subvention régionale pour le financement des travaux.

| Projet de rénovation des sanitaires publics / Mairie de CROSMIERES | | | | |
|--|--------------------|--------------------------|--------------------|-----------------------|
| Dépenses | Montant HT | Recettes attendues | Montant HT | Taux de participation |
| Travaux | 26 900,00 € | | | |
| Maçonnerie Carrelage | 13 100,00 € | DETR | 13 000,00 € | 45% |
| Plâtrerie | 1 600,00 € | FRDC | 2 872,00 € | 10% |
| Electricité Plomberie | 8 400,00 € | Mairie / autofinancement | 12 848,00 € | 45% |
| Menuiserie intérieure Agencement | 3 800,00 € | | | |
| Maîtrise d'œuvre | 1 820,00 € | | | |
| Architecte | 1 820,00 € | | | |
| Total | 28 720,00 € | Total | 28 720,00 € | 100% |

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à la majorité atteinte, d'approuver le plan de financement ci-dessus et de solliciter une subvention à la Région des Pays de la Loire, dans le cadre du Fonds Régional pour le Développement des Communes, afin d'aider au financement du projet de rénovation des sanitaires publics pour un montant de 2 872 € de subvention soit 10% de la dépense totale de 28 720 € HT estimée.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

Mairie Fonds régional de soutien à l'investissement communal

réf : 2021-58

Vu le projet d'aménagement de l'accueil de la mairie et d'un espace numérique,

Le Maire propose au Conseil municipal de déposer une demande de subvention régionale pour le financement des travaux.

| Projet d'aménagement de l'accueil de la mairie et d'un espace numérique / Mairie de CROSMIERES | | | | |
|--|--------------------|--------------------------|--------------------|-----------------------|
| Dépenses | Montant HT | Recettes attendues | Montant HT | Taux de participation |
| Travaux | 28 540,00 € | | | |
| Electricité Plomberie | 7 070,00 € | DETR / DSIL / Relance | 3 064,67 € | 10% |
| Menuiserie intérieure | 12 720,00 € | PLRIC | 6 129,33 € | 20% |
| Peinture sols souples | 7 350,00 € | La Poste | 15 323,34 € | 50% |
| Signalétique | 1 100,00 € | Mairie / autofinancement | 6 129,34 € | 20% |
| Textile | 300,00 € | | | |
| Maîtrise d'œuvre | 2 106,67 € | | | |
| Architecte | 2 106,67 € | | | |
| Total | 30 646,67 € | Total | 30 646,67 € | 100% |

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à la majorité atteinte, d'approuver le plan de financement ci-dessus et de solliciter une subvention à la Région des Pays de la Loire, dans le cadre du Plan de Relance Investissement Communal pour le développement des communes, afin d'aider au financement du projet d'aménagement de l'accueil de la mairie et d'un espace numérique pour un montant de 6 129,33 € de subvention soit 20% de la dépense totale de 30 646,67 € HT estimée.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

ASSAINISSEMENT Décision Modificative 2021-01

réf : 2021-59

Vu l'article L1612-11 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M49,

Sous réserve du respect des dispositions des articles L1612-1, L1612-9 et L1612-10 du Code général des collectivités territoriales, des modifications peuvent être apportées au budget par l'organe délibérant, jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent. Dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il est apparu nécessaire de procéder à des ajustements de crédits entre les différents chapitres du budget principal.

En section d'investissement, il convient notamment de prendre en compte certaines dépenses.

| INVESTISSEMENT | | |
|----------------|-----------------------------|-----------|
| DEPENSES | | |
| Chapitre 21 | Immobilisations corporelles | + 5 000 € |
| Chapitre 23 | Immobilisations en cours | - 5 000 € |

La décision modificative est détaillée en annexe de la délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à la majorité atteinte, d'approuver la présente décision modificative et d'adopter une durée d'amortissement de 5 ans pour le bien "équipements de mesure de surverse poste de relèvement".

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

Urbanisme Permis de démolition partielle au 26 rue Nationale

réf : 2021-60

Le Maire propose au Conseil municipal de l'autoriser à déposer un permis de démolir pour une partie des bâtiments au 26 rue Nationale dans le cadre du projet Epicerie Bistrot.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à la majorité atteinte, d'autoriser le Maire à déposer un permis de démolir concernant des bâtiments au 26 rue Nationale.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

Urbanisme PLUiH modification 1

réf : 2021-61

Vu la délibération de la CCPF du 14/01/2021 approuvant le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi),

Le Maire rappelle que le PLUi répond au besoin d'anticipation de l'aménagement du territoire à moyen terme (12 ans). Pour autant, il est possible de modifier et actualiser le document en temps voulu, afin notamment d'intégrer les nouveaux projets et permettre leur réalisation.

Dans ce sens, et notamment depuis la crise sanitaire, un ajustement des règles du PLUi semble nécessaire afin d'accompagner :

- Les projets économiques (nouveaux projets importants connus, artisans qui connaissent des pics d'activités, etc.),
- Les projets touristiques (hébergements insolites),
- Les projets énergétiques (photovoltaïques).

Il convient de soutenir ce développement, tout en veillant à préserver ce qui fait le charme du territoire : biodiversité, paysage, espaces naturels et agricoles.

Dans ce cadre, la Présidente de la CCPF a prescrit une procédure de modification 1 du PLUi afin d'adapter le document d'urbanisme sur les points suivants : examen de nouveaux STECAL et changements de destination en zone A et N, ajustement de certaines OAP, prise en compte de projets photovoltaïques, ajustement du

règlement, etc.

Le projet de modification 1 du PLUI soumis à enquête publique est disponible sur le site internet urbanisme.ville-lafleche.fr

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à la majorité atteinte, d'émettre l'observation suivante : **Demande de suppression de la parcelle AB11 de l'emplacement réservé pour permettre la réalisation du projet Epicerie Bistrot** et émettra un avis sur le projet de modification 1 du PLUI soumis à enquête publique lors du prochain Conseil municipal prévu le lundi 18 octobre 2021.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

CCPF Convention de mise à disposition pour le Pass éducatif

réf : 2021-62

Le Maire propose au Conseil municipal de l'autoriser à signer le renouvellement de la convention de mise à disposition d'agents municipaux dans le cadre du Pass éducatif organisé par la Communauté de Communes du Pays Fléchois jusqu'au 31 août 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à la majorité atteinte, d'autoriser le maire à signer la convention de mise à disposition des agents municipaux.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

CCPF Création et composition de la CLECT

réf : 2021-63

Le Maire rappelle qu'en application des dispositions du IV de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) doit être créée entre la Communauté de Communes et ses communes membres, par délibération du conseil communautaire qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers de ses membres.

La CLECT, chargée d'évaluer les transferts de charges, doit être composée d'élus des conseils municipaux des communes membres, étant précisé que chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant.

Vu la délibération du 01/09/2021, la Communauté de Communes du Pays Fléchois a créé une CLECT dont la composition de cette commission a été fixée à 15 membres titulaires et 15 membres suppléants, répartis comme suit :

Le Conseil municipal de chaque commune doit donc désigner parmi ses membres le représentant de la commune au sein de la CLECT.

Pour information, dans la mandature précédente, seul M. DENIS, Maire, faisait partie de la CLECT. Il n'y avait pas de suppléant.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à la majorité atteinte, de désigner Jean-Yves DENIS, Maire, comme titulaire et Thierry RICOT comme suppléant, et autorise le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

Séance levée à 22H30

| Commune | Nombre de représentants | |
|--------------------------|-------------------------|------------|
| | Titulaires | Suppléants |
| Arthezé | 1 | 1 |
| Bazouges-Cré sur Loir | 1 | 1 |
| Bousse | 1 | 1 |
| Clermont-Créans | 1 | 1 |
| Courcelles-la-Forêt | 1 | 1 |
| Crosmières | 1 | 1 |
| La Flèche | 2 | 2 |
| La Chapelle d'Aligné | 1 | 1 |
| La Fontaine Saint Martin | 1 | 1 |
| Ligron | 1 | 1 |
| Mareil-sur-Loir | 1 | 1 |
| Oizé | 1 | 1 |
| Thorée-les-Pins | 1 | 1 |
| Villaines-sous-Malicorne | 1 | 1 |

En Mairie, le 13/10/2021

Le Maire

Jean-Yves DENIS

